



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

BUDGET EAU POTABLE



HORIZONS &
PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1 CADRE JURIDIQUE	4
1.2 LA COLLECTIVITE	4
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	5
2. LES RESULTATS BRUTS GLOBAUX 2017 - 2020	6
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1 <i>Exécution générale</i>	6
2.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	6
2.1.3 <i>Analyse globale de la section de fonctionnement</i>	7
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
2.2.1 <i>Exécution générale</i>	8
2.2.2 <i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	8
3. LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS 2019 - 2020	9
3.1 FONCTIONNEMENT.....	9
3.1.1 <i>Exécution générale</i>	9
3.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	10
3.1.3 <i>Indicateurs d'analyse spécifiques aux services d'eau</i>	11
3.1.3.1 Comparaison entre les secteurs.....	12
3.2 INVESTISSEMENT.....	13
3.2.1 <i>Exécution générale</i>	13
3.2.2 <i>Poids des emprunts remboursés</i>	13
3.2.3 <i>Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau</i>	14
4. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE	15
4.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	15
4.1.1 <i>Structuration générale des dépenses</i>	15
4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines	16
4.1.1.2 Correction des factures	17
4.1.1.3 Dépenses d'exploitations.....	18
4.1.1.4 Dépenses financières	19
4.1.1.5 Dépenses de structure	19
4.1.1.6 Redevances reversées.....	20
4.1.1.7 Synthèse et comparaison	20
4.1.2 <i>Structuration générale des recettes</i>	21
4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes.....	22
5. LES EVOLUTIONS A VENIR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2023	23
5.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	23
5.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	24
5.3 EVOLUTIONS DES TARIFS.....	24
6. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE	25
6.1 PRESENTATION DE LA DETTE	25
6.2 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE	26
6.2.1 <i>Capacité de désendettement</i>	26
6.2.2 <i>Ratio de surendettement</i>	26
6.2.3 <i>Poids de la dette en 2020</i>	26
6.2.4 <i>Simulation du remboursement de capitaux</i>	26
7. L'ETAT DES EFFECTIFS	28
7.1 ETAT DES EFFECTIFS.....	28
7.1.1 <i>En interne</i>	28
7.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)	28
7.1.1.2 Effectifs pourvus	28
7.1.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	28

7.1.3	Effectifs totaux.....	28
7.2	LA REMUNERATION DU PERSONNEL	28
7.3	DUREE DU TRAVAIL.....	29
8.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023	30
8.1	LE NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023.....	30
8.2	INTEGRATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE BUDGET	31
8.3	ETAT DE LA DETTE PROJETEE.....	32

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

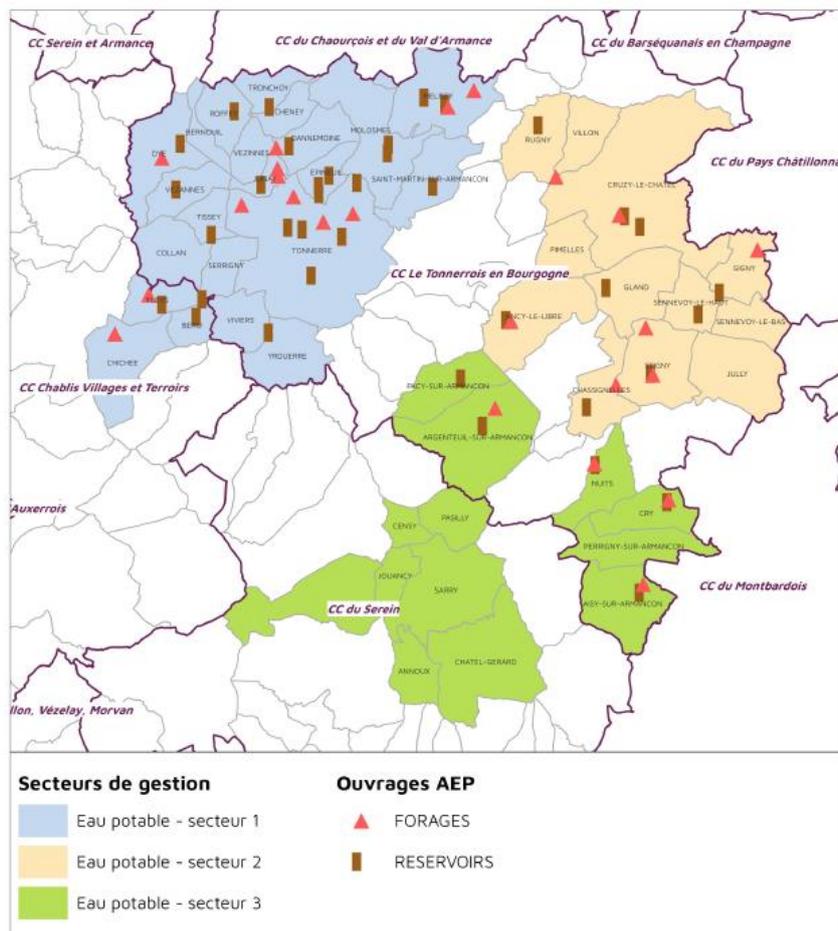
1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution. A la suite des récents regroupements, le SET s'est donc organisé pour l'exercice de cette compétence autour de 3 secteurs géographiques.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- Secteur 1 : 21 communes en régie avec prestation de service d'exploitation + 1 commune (Tonnerre) en délégation de service public
- Secteur 2 : 13 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes sont en régie avec prestation de service d'exploitation + 9 communes en délégation de service public



1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec trois budgets : un d'eau potable, un d'assainissement et un budget général. Les budgets d'eau et d'assainissement sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

2. Les résultats bruts globaux 2017 - 2020

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/ versements des redevances.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement. Il compare les comptes administratifs 2019 et 2020.

Synthèse du budget 2019 –2020			
Fonctionnement			
	REALISE 2019 *	REALISE 2020 *	% variation
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165,09 €	+ 43 %
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	598 300 €	750 690,23 €	+ 28 %
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements</i>	199 264 €	302 257 €	+ 52 %
<i>Autres</i>	30 207 €	0 €	
Déficit antérieur N-1	0 €	52 542,11 €	
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	+ 45 %
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	- 11 %
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	1 153 240 €	1 001 789 €	- 12 %
Recettes d'ordre			
<i>Reprise subventions</i>	77 392 €	86 541 €	+ 12 %
<i>Autres</i>	0 €	0 €	
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 880 €	+ 46 %
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 495 €	+ 12 %

* Compte administratif 2019 corrigé : retrait de 466 247€ du compte « réel » 778 et ajout au compte 002 excédent antérieur

* Compte administratif 2020 corrigé : retrait de 52 542 € du compte « réel » 678 et ajout au compte 002 déficit antérieur

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

La section de fonctionnement reste nettement excédentaire en 2019 et 2020 à plus de 1 M€. Le bilan propre du service est stable entre 2019 et 2020. Il est entendu par bilan propre, les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité (les redevances de l'Agence de l'Eau pour lesquelles la collectivité encaisse et reverse 100 % des sommes encaissées mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire, sont exclues de l'analyse).

La situation financière du service est toutefois fortement dégradée en 2020, le montant de l'épargne brute propre au service chutant de 554 k€ à seulement 251 k€. La section de fonctionnement n'est toutefois pas déséquilibrée car la capacité d'autofinancement est positive.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

Le montant de l'épargne nette est faible à + 36 k€ et préfigure des difficultés pour financer de nouveaux investissements techniques du service de l'eau, compte tenu de l'extinction de la dette en cours.

L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel du budget et de calculer l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

	REALISE 2019	REALISE 2020
BILAN GENERAL DE LA SECTION	1 304 880,90 €	1 146 531 €
BILAN PROPRE DU SERVICE (HORS AESN)	1 299 244 €	1 340 264 €
EPARGNE BRUTE (AUTOFINANACEMENT)	554 940 €	251 099 €
EPARGNE NETTE	319 976 €	36 296 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE	43 %	22 %

Le taux d'épargne brute de l'exercice 2020 est en baisse de 21% entre les deux exercices.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.1.3 Analyse globale de la section de fonctionnement

La situation financière du Syndicat par rapport à ces indicateurs amène plusieurs remarques.

D'une part, l'exercice 2019 est peu représentatif d'une année « normale de fonctionnement » dans la mesure où il s'agissait de la 1^{ère} année de fonctionnement du Syndicat dans sa nouvelle forme.

D'autre part l'exercice 2020, s'il est plus fiable que l'exercice précédent car il s'est construit sur l'expérience capitalisée lors de l'exercice 2019, n'est toutefois pas complètement représentatif d'une année « normale » de fonctionnement. En effet les retours d'expériences des collectivités qui ont vécu des évolutions de périmètre important montrent qu'il est nécessaire d'attendre au moins 3 exercices avant de pouvoir dégager de manière fiable des certitudes sur la situation budgétaire. Le Syndicat est pleinement dans cette situation d'autant qu'une fraction majoritaire de son service est géré en régie.

A toute fin de représentation, un montant d'épargne nette moyen de 178 k€ (moyenne 2019 – 2020) permettrait au Syndicat de renouveler environ 0,5 km de réseau tous les ans. Rapporté au linéaire total de réseau géré par le Syndicat (371 km), un épargne nette annuelle à ce niveau ne permettrait d'atteindre qu'un taux de renouvellement de 0,13 %.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement. Il compare les comptes administratifs 2019 et 2020.

Synthèse du budget 2019 - 2020			
Investissement			
	REALISE 2019 *	REALISE 2020	% variation
(DRI) Dépenses réelles	1 142 649 €	432 961 €	- 81 %
<i>Dont emprunts</i>	234 964 €	214 802 €	- 9 %
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements subventions</i>	77 392 €	86 541 €	+ 12 %
<i>Autres</i>	1 181 950 €	8 890 €	
Excédent budget N-1 (déficit)	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES (I)	2 401 992 €	528 393,34 €	
(RRI) Recettes réelles	466 528 €	155 553 €	- 92 %
Recettes d'ordre			- 9 %
<i>Amortissements</i>	199 264 €	302 257 €	+ 52 %
Virement de section	1 559 657 €	0 €	
Excédent budget N-1	250 831 €	74 289 €	- 70 %
TOTAL RECETTES (I)	2 476 281 €	540 990 €	

* *Compte administratif 2019 corrigé : (opération portant sur la reprise des emprunts des communes lors de la fusion)*

- retrait de 1 181 950,42 € du compte « réel » 2763 et ajout de la somme en opération d'ordre

- retrait de 1 559 656,79€ des comptes « réels » 1641 et 1687 et ajout de la somme en opération d'ordre

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif pour la 2^{ème} année consécutive. Toutefois il reste à l'issue de l'exercice une somme de restes à réaliser négatifs (dépenses supérieures aux recettes), conduisant à un résultat cumulé d'investissement négatif.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	REALISE 2019	REALISE 2020
BILAN GENERAL DE LA SECTION	74 289 €	12 597€
RESTES A REALISER (VERS N+1)	- 29 557 €	- 66 905 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	44 731 €	- 54 304 €

3. Les résultats bruts par secteurs 2019 - 2020

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'eau potable, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

3.1 Fonctionnement

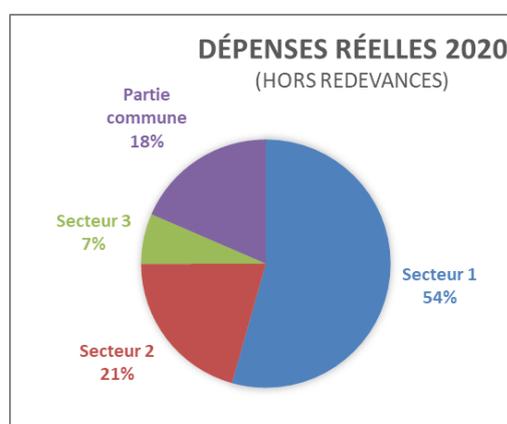
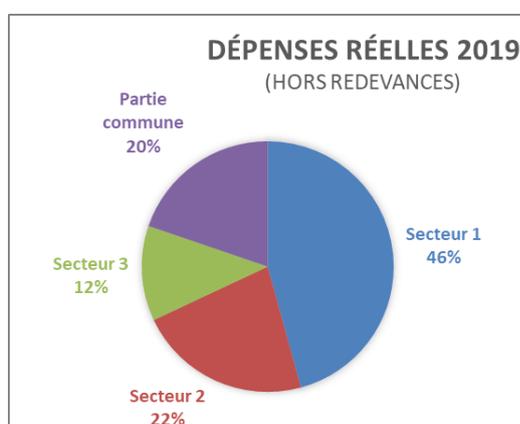
3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2020				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	357 602,67 €	168 240,54 €	89 983,02 €	118 123,05 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	273 682,78 €	133 093,76 €	73 400,05 €	118 123,05 €
(DOF) Dépenses d'ordre	139 873,28 €	33 404,97 €	10 077,76 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	497 475,95 €	201 645,51 €	146 176,66 €	118 123,05 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	588 384,21 €	227 216,90 €	83 802,01 €	138 761,97 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	408 333,82 €	154 391,86 €	49 202,58 €	138 761,97 €
(DOF) Dépenses d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	820 495,78 €	263 854,94 €	169 851,95 €	138 761,97 €

L'analyse graphique des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 représente environ la moitié des dépenses de fonctionnement du Syndicat, avec une hausse constatée entre 2019 et 2020 (liée notamment à la mise en place d'un important contrat de prestations de services pour l'exploitation du secteur)
2. Le secteur 2 et la fraction commune des dépenses représentent chacune environ 20 % des dépenses entre 2019 et en 2020, stable entre les deux exercices.
3. Le secteur 3 est moins consommateur de ressources financières que les autres secteurs, et en baisse importante entre 2019 et 2020



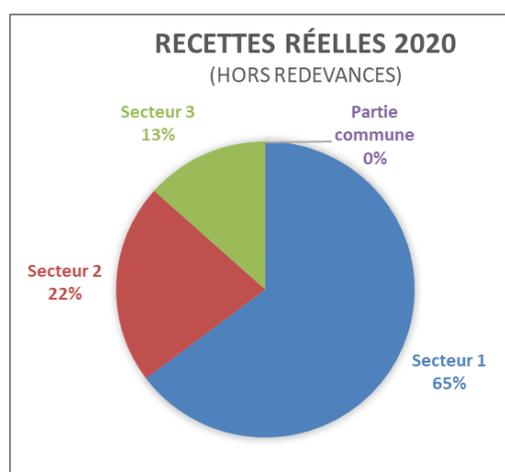
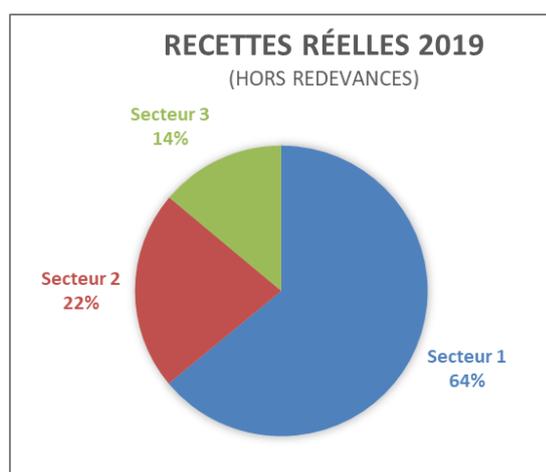
Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2020
Par secteurs

2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	828 789,60 €	293 320,62 €	177 285,74 €	- 4 870,00 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>741 101,67 €</i>	<i>256 230,48 €</i>	<i>160 777,62 €</i>	<i>- 4 870,00 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	51 042,89 €	5 448,28 €	20 901,78 €	- €
Excédents n-1	321 871,28 €	259 466,87 €	315 045,01 €	- €
(F) TOTAL RECETTES	1 201 703,77 €	558 235,77 €	513 232,53 €	- 4 870,00 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	742 820,79 €	253 822,87 €	151 429,15 €	0,48 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>648 628,87 €</i>	<i>219 134,55 €</i>	<i>134 025,67 €</i>	<i>0,48 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	- €
Excédents n-1	704 227,82 €	356 590,26 €	367 055,87 €	- 122 993,05 €
(F) TOTAL RECETTES	1 503 719,96 €	616 868,56 €	541 899,82 €	- 122 992,57 €

L'analyse graphique des recettes réelles hors redevances nous permet de constater une parfaite symétrie dans les revenus entre les deux exercices.

1. Le secteur 1 est le principal contributeur du budget de fonctionnement, équilibré en proportion par rapport aux autres secteurs (65% des recettes, 58 % des dépenses)
2. Le secteur 2 est également équilibré en proportion par rapport aux autres secteurs (22% des recettes, 19 % des dépenses)
3. Le secteur 3 est légèrement déséquilibré positivement. Il contribue d'avantage qu'il ne génère de dépenses (13% des recettes, 6% des dépenses).

La partie commune ne génère naturellement aucune recette est n'est donc pas contributrice du budget de fonctionnement. Elle est financée par les recettes des autres secteurs.



3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute recalculée (en ajoutant pour chaque secteur 1/3 de l'épargne brute observée sur le tronc commun), le taux d'épargne brute ainsi que le montant de l'épargne nette.

Bilan spécifique et épargne brute 2019 – 2020			
Par secteurs			
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	426 421,21 €	82 139,04 €	46 379,89 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	51%	28%	26%
Epargne nette	208 566,12 €	73 565,13 €	37 844,61 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	194 041,22 €	18 488,86 €	38 569,26 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	26%	7%	25%
Epargne nette	- 8 822,74 €	13 534,13 €	31 584,97 €

A la lecture des résultats par secteurs :

1. Le secteur 1 présente une chute importante de son niveau d'épargne. Il est toutefois le secteur qui apporte le plus d'épargne brute, en valeur absolue ainsi qu'en capacité (le taux est le plus élevé). Le secteur 1 est toutefois déficitaire en épargne nette, en cause un remboursement d'emprunt supérieur à son niveau d'épargne brute.
2. Le secteur 2 présente une chute importante de son niveau d'épargne. Il est le secteur le moins contributif en 2020 à l'épargne brute. Il est toutefois légèrement excédentaire, son niveau de remboursement de capital d'emprunt étant inférieur à son niveau d'épargne.
3. Le secteur 3 est stable dans son taux d'épargne (25%) mais en chute importante en valeur relative. A la fois les dépenses et les recettes ont été baissées, en proportions similaires.

3.1.3 Indicateurs d'analyse spécifiques aux services d'eau

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'évaluation des coûts et recettes par abonnés et par linéaire de réseaux. Il permet d'identifier les secteurs les plus couteux ou les plus excédentaires au regard de la taille du service assuré.

Il est toutefois précisé en amont :

- *Le secteur 1 est analysé hors DSP Tonnerre par rapport aux autres secteurs, la ville de Tonnerre étant individuellement aussi importante que chaque autre secteur et étant gérée de manière indépendante via un contrat de délégation. Conséquemment les recettes de fonctionnement liées au reversement de la surtaxe du contrat de délégation sont déduites des recettes totales pour la colonne « Secteur 1 hors DSP Tonnerre ».*
- *Le secteur 3 est un secteur mixte régie / DSP, avec toutefois d'avantages de communes en DSP qu'en régie*
- *Le secteur 2 est intégralement en régie*

2019	Secteur 1 hors DSP Tonnerre	Secteur 2	Secteur 3
Nombre d'abonnés	2727	1379	1547
Linéaire de réseaux (km)	74,19	87,55	112,72
Dépenses fonctionnement / abonnés	57,18 €	100,36 €	96,51 €
Recettes fonctionnement / abonnés	154,85 €	158,45 €	185,81 €
Bilan d'exploitation / abonnés	97,66 €	58,09 €	89,29 €
Dépenses fonctionnement / km réseau	1 821,03 €	3 688,94 €	1 520,20 €
Recettes fonctionnement / km réseau	4 931,14 €	5 823,98 €	2 926,68 €
Bilan d'exploitation / km réseau	3 110,11 €	2 135,03 €	1 406,47 €

2020	Secteur 1 hors DSP Tonnerre	Secteur 2	Secteur 3
Nombre d'abonnés	2719	1321	1558
Linéaire de réseaux (km)	74,19	87,55	112,72
Dépenses fonctionnement / abonnés	150 €	117 €	32 €
Recettes fonctionnement / abonnés	162 €	166 €	86 €
Bilan d'exploitation / abonnés	12 €	49 €	54 €
Dépenses fonctionnement / km réseau	5 504 €	1 763 €	437 €
Recettes fonctionnement / km réseau	5 935 €	2 503 €	1 189 €
Bilan d'exploitation / km réseau	431 €	739 €	753 €

3.1.3.1 Comparaison entre les secteurs

A l'issue de l'exercice 2020, il apparaît très clairement que le secteur 1 aura été le secteur le plus efficient financièrement pour le Syndicat, en témoigne un bilan d'exploitation rapporté aux abonnés ou au linéaire de réseau le plus favorable.

Cette analyse est toutefois à nuancer au regard du prix de l'eau et de la quantité et de la qualité des prestations exécutées sur chaque secteur et de la taille du patrimoine entretenu (linéaire de réseaux, nombre d'ouvrages...).

3.2 Investissement

3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2020				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	751 127,84 €	22 352,49 €	356 404,56 €	12 764,17 €
<i>Emprunt (capital)</i>	217 855,09 €	8 573,91 €	8 535,28 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	1 232 993,31 €	5 448,28 €	20 901,78 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	1 984 121,15 €	27 800,77 €	377 306,34 €	12 764,17 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €
<i>Emprunt (capital)</i>	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	0,00 €
(F) TOTAL Recettes	403 694,24 €	35 427,64 €	76 896,90 €	12 374,56 €

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2020				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	160 404,46 €	88 793,85 €	190 156,76 €	27 172,84 €
(ROF) Recettes d'ordre	1 669 323,10 €	33 404,97 €	56 193,64 €	0 €
Excédents n-1	104 686,81 €	1 930,23 €	144 214,81 €	0 €
(F) TOTAL RECETTES	1 934 414,37 €	124 129,05 €	390 565,21 €	27 172,84 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	90 548,13 €	24 126,36 €	40 879,01 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	0,00 €
Excédents n-1	-49 706,78 €	96 328,28 €	13 258,87 €	14 408,67 €
(F) TOTAL RECETTES	220 410,81 €	157 092,68 €	140 187,82 €	23 299,25 €

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité.

Le travail sur le programme d'investissement fera l'objet d'un travail parallèle à cette analyse.

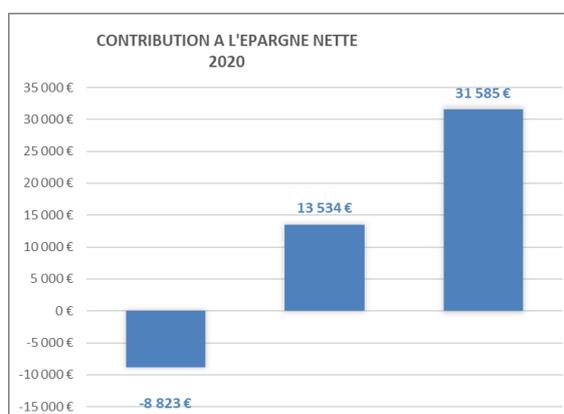
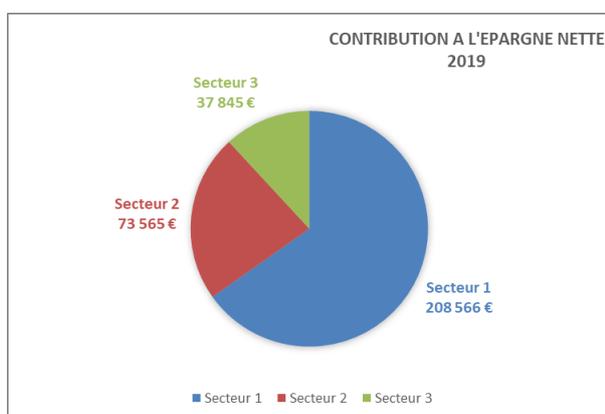
3.2.2 Poids des emprunts remboursés

L'exercice 2019 a vu le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 234 964 €. Ce montant était de 214 802 € en 2020, en baisse.

Pour autant l'effondrement de la capacité d'épargne du Syndicat en 2020 a fortement impacté le secteur 1 puisque sa capacité de remboursement annuelle de capital est devenue négative (épargne nette). Cette

observation n'est pas constatée sur les secteurs 2 et 3 pour lesquels la diminution de la charge à rembourser a compensé strictement la baisse de la capacité d'épargne.

Poids des emprunts 2019 – 2020			
Par secteurs			
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	426 421,21 €	82 139,04 €	46 379,89 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	217 855,09 €	8 573,91 €	8 535,28 €
Poids du capital remboursé / épargne brute	51 %	10 %	18 %
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	194 041,22 €	18 488,86 €	38 569,26 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €
Poids du capital / épargne brute	105,0%	7,7%	8,2%



3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	137 046,70 €	24 017,48 €	46 497,81 €	3 483,98 €
Comptes 16 : emprunts	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	- €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	7 112,23 €	- €	- €	- €
TOTAL	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €
% investissements liés au patrimoine 2020 (Comptes 20 et 21)	39,5%	82,9%	86,9%	100,0%

% investissements liés au patrimoine en 2019	25,3%	61,6%	95,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2020	39,5%	82,9%	86,9%	100,0%

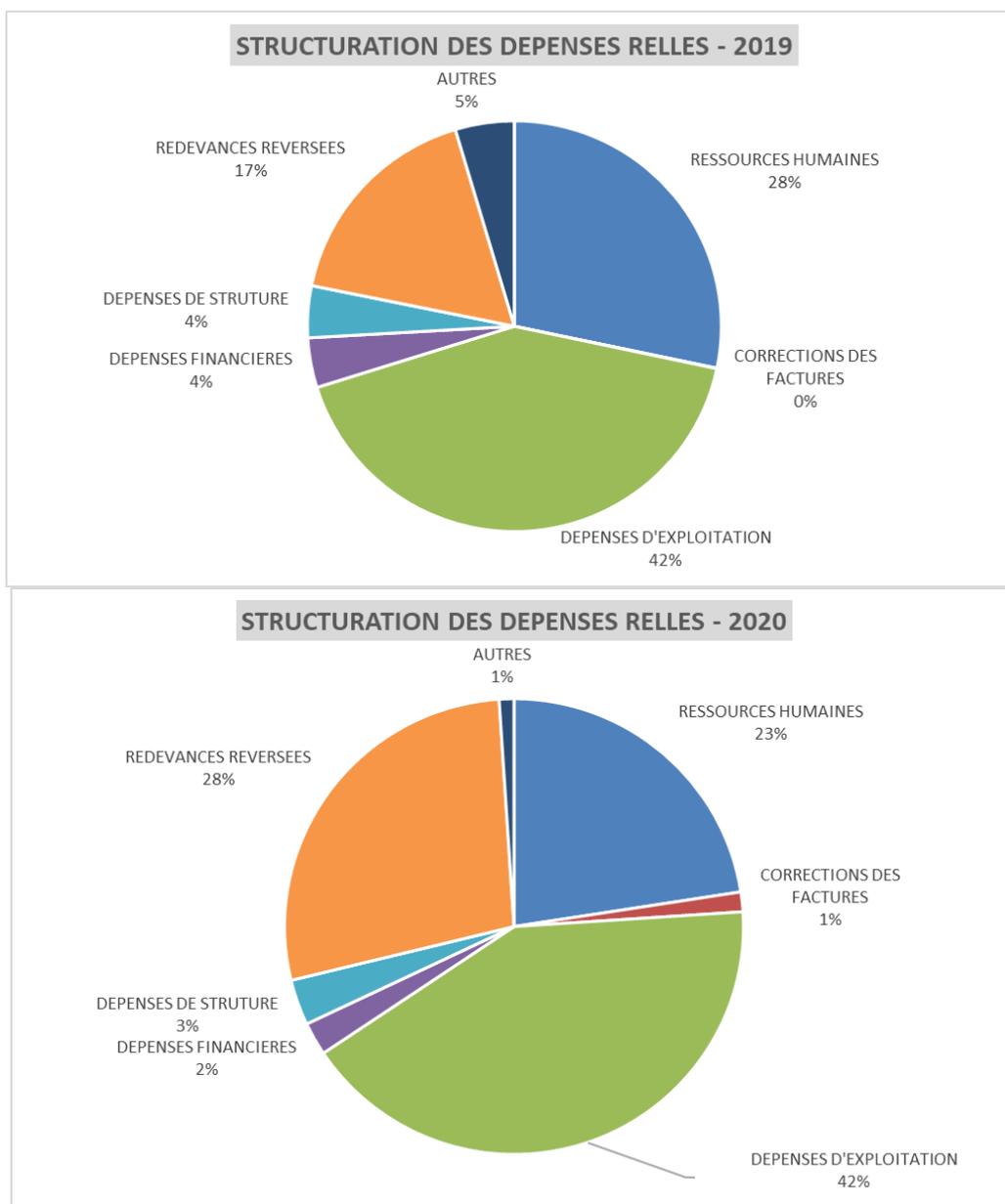
L'exercice 2020 met en évidence une amélioration de l'affectation des investissements vers les immobilisations spécifiques au service de l'eau.

4. Analyse de la structuration budgétaire

4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

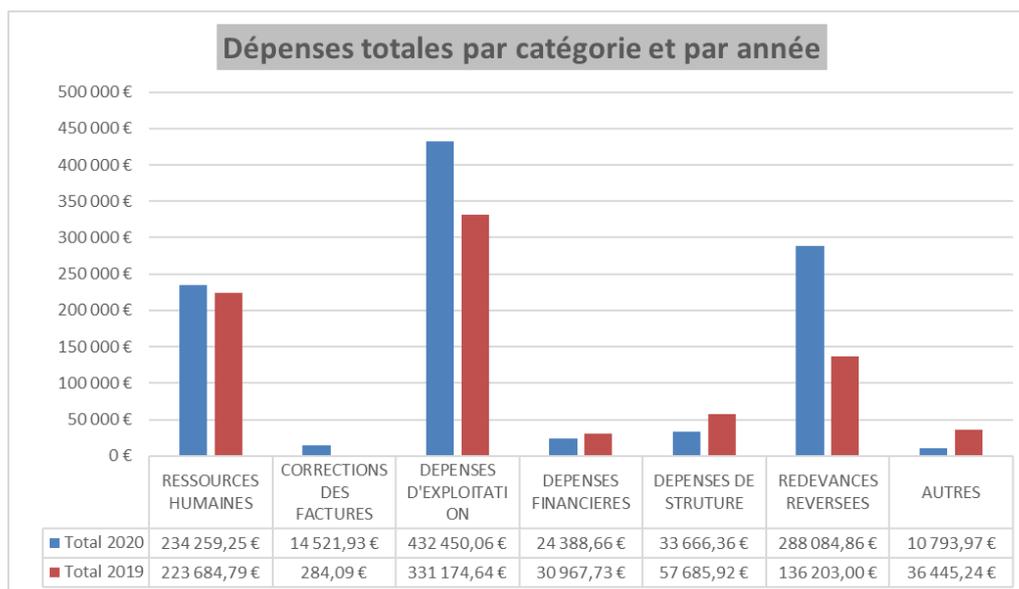
4.1.1 Structuration générale des dépenses

Le budget de l'eau potable est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :



	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Exercice 2020					
RESSOURCES HUMAINES	119 948,30 €	10 609,86 €	83 836,15 €	19 864,94 €	234 259,25 €
CORRECTIONS DES FACTURES	208,84 €	10 580,13 €	3 519,82 €	213,14 €	14 521,93 €
DEPENSES D'EXPLOITATION	1 093,52 €	345 805,06 €	60 246,93 €	25 304,55 €	432 450,06 €
DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	21 743,13 €	167,15 €	2 478,38 €	24 388,66 €
DEPENSES DE STRUTURE	17 045,31 €	7 280,60 €	6 967,78 €	2 372,67 €	33 666,36 €
REDEVANCES REVERSEES	466,00 €	180 050,39 €	72 825,04 €	34 743,43 €	288 084,86 €

AUTRES	0,00 €	12 315,04 €	-345,97 €	-1 175,10 €	10 793,97 €
--------	--------	-------------	-----------	-------------	-------------



Les catégories pour lesquelles il est observée une forte hausse entre 2019 et 2020 :

- Dépenses d'exploitations
- Reversement des redevances Agence de l'Eau
- Correction des factures (annulation, pertes...)

Les catégories pour lesquelles il est observée une forte baisse entre 2019 et 2020 :

- Dépenses de structure

4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivité
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

2020 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	113 895,12 €	10 609,86 €	83 494,55 €	19 747,94 €	227 747,47 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	6 053,18 €	0,00 €	341,60 €	117,00 €	6 511,78 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		50 592,63 €	123 818,92 €	59 847,71 €	234 259,25 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,3	3,1	1,5	5,9

2019 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	89 314,60 €	31 517,31 €	66 426,53 €	17 280,47 €	150 479,54 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	17 345,88 €	700,00 €	800,00 €	300,00 €	19 145,88 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)	-	67 770,80 €	102 780,02 €	53 133,96 €	223 684,79 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)	-	1,7	2,6	1,3	5,6

Pour mémoire, les modes de gestion du service par secteur sont les suivants :

	Mode de gestion	Nb abonnés	Nb ouvrages production
Secteur 1	prestation de service (hors facturation assurée par le SET) + délégation de service public sur Tonnerre	4768	12
Secteur 2	régie directe	1387	8
Secteur 3	régie directe (4) + délégation de service public (9)	1528	5

➤ ANALYSE DE LA SITUATION :

Remarque préalable : le nombre d'équivalent temps plein par secteur est donnée à titre indicatif. La réaffectation des frais commun à hauteur de 1/3 à chaque secteur est théorique.

Secteur 1 : la dotation en personnel depuis 2019 (moins de 2 ETP) semble insuffisante au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 3,0 équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

Secteur 2 : la dotation en personnel (de 2,6 à 3,1 ETP) est la plus importante. Compte tenu du faible nombre d'abonnés, mais d'un nombre important d'ouvrages de production, les effectifs peuvent être suffisants pour assurer l'exploitation courante du service (facturation, relève, entretien courant des installations...), mais se retrouver en difficulté lors d'épisodes d'exploitation exceptionnels (pannes sur les ouvrages, pénurie d'eau...).

Secteur 3 : la dotation en personnel (1,3 à 1,5 ETP) semble insuffisante pour effectuer à la fois un suivi du contrat de délégation (9 communes) et un suivi de 4 communes en régie avec la gestion des abonnés et la facturation.

4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés
- Abandons de créances

2020 – Correction des factures	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	208,84 €	10 580,13 €	3 519,82 €	213,14 €	14 521,93 €
RECETTES ANNUELLES	0,00 €	605 859,02 €	213 493,42 €	134 021,76 €	953 374,20 €
% de corrections des factures / recettes		1,75%	1,65%	0,16%	1,52%

2019 – Correction des factures	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	134,09 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	284,09 €
RECETTES ANNUELLES	0,00 €	714 136,49 €	241 643,28 €	158 512,27 €	1 114 292,04 €
% de corrections des factures / recettes	-	0,00 %	0,00%	0,09%	0,03%

De manière tout à fait normale, le taux de corrections sur les factures a augmenté entre 2019, 1^{er} exercice de la facturation et 2020, second exercice de la facturation. Les rattrapages issus des erreurs de facturation de 2019 sont impactés naturellement sur l'exercice suivant.

Les corrections de factures proviennent essentiellement du secteur 1, pour lequel un important contrat de prestation de service a été étendue en 2019 à l'ensemble des abonnés des communes (hors Tonnerre historiquement en délégation). Le 1^{er} exercice de facturation en 2019 pouvait naturellement comporter des surfacturations (liées par exemple à un défaut de mise à jour dans la base clientèle), impactés budgétairement sur l'exercice 2020.

Il est important d'avoir à l'esprit que les rectificatifs (notamment annulations) peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, tandis que les premiers abandons de créances peuvent apparaître à partir de la 3^{ème} année de facturation.

Il conviendra donc pour le secteur 1 d'être prudent et de projeter chaque année environ 5% de corrections de factures à partir de 2021. Pour les secteurs 2 et 3 il conviendrait de projeter budgétaire annuellement environ 2 % de corrections de factures.

4.1.1.3 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

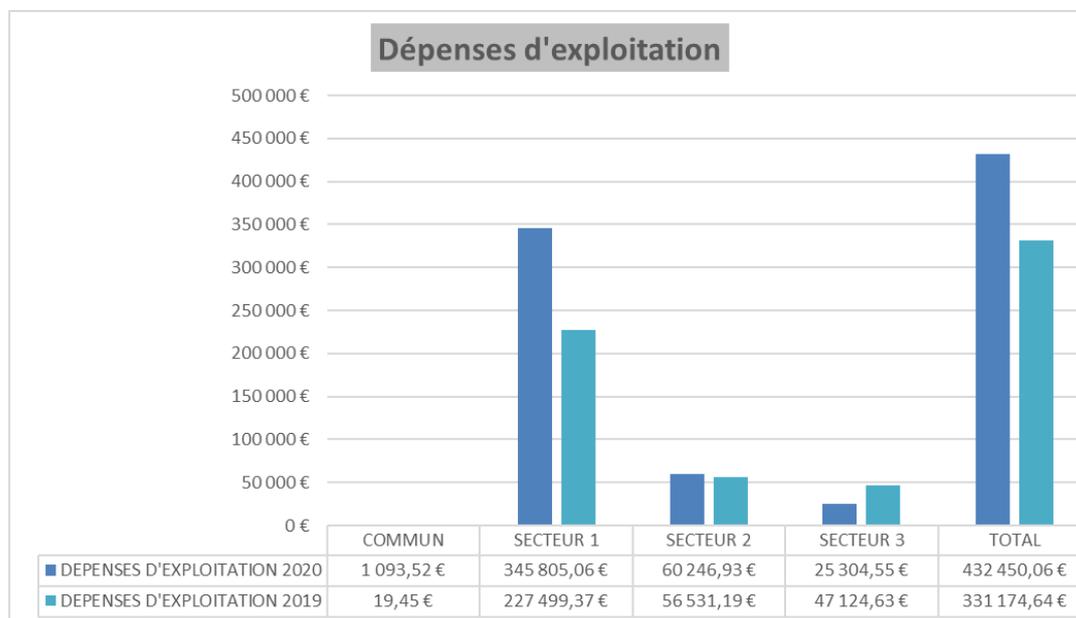
A noter, il est intégré dans les prestations techniques l'animation agricole mise en œuvre par le SMBVA par voie de convention avec le Syndicat.

2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	493,12 €	253 297,21 €	8 720,25 €	13 203,05 €	275 713,63 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	0,00 €	50 752,65 €	0,00 €	0,00 €	50 752,65 €
<i>Fournitures techniques</i>	316,21 €	4 052,36 €	19 399,79 €	1 317,36 €	25 085,72 €
<i>Electricité</i>	125,17 €	6 080,59 €	16 255,72 €	6 417,95 €	28 879,43 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	159,02 €	25 981,25 €	12 616,92 €	898,51 €	39 655,70 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 641,00 €	3 254,25 €	3 467,68 €	12 362,93 €
Ratio / linéaire de réseaux	-	2 300,92 €	688,14 €	224,49 €	-
Ratio / nb ouvrages production	-	69 161,01 €	20 082,31 €	8 434,85 €	-
Total	1 093,52 €	345 805,06 €	60 246,93 €	25 304,55 €	432 450,06 €

2019 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	-	212 278,33 €	17 887,48 €	19 702,91 €	249 868,72 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	-	-	-	-	-
<i>Fournitures techniques</i>	-	3 785,62 €	17 407,40 €	5 895,03 €	27 088,05 €
<i>Electricité</i>	-	6 497,88 €	11 077,41 €	4 512,51 €	22 087,80 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	19,45 €	3 666,04 €	9 186,18 €	458,27 €	13 329,94 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	-	1 271,50 €	972,72 €	16 555,91 €	18 800,13 €
Ratio / linéaire de réseaux	-	1 513,74 €	645,70 €	418,07 €	-

Ratio / nb ouvrages production	-	45 499,87 €	18 843,73 €	15 708,21 €	-
Total	19,45 €	227 499,37 €	56 531,19 €	47 124,63 €	331 174,64 €

La présentation des données permet de constater une importante hausse des dépenses d'exploitation sur le secteur 1, justifiées notamment par la mise en place d'une animation agricole pour 50 k€.



4.1.1.4 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	27 810,86 €	437,64 €	2 719,23 €	30 967,73 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	21 743,13 €	167,15 €	2 478,38 €	24 388,66 €

En l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2020, la charge des intérêts de la dette à normalement baissée entre les deux exercices.

4.1.1.5 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 3% des dépenses réelles totales en 2020. Assez logiquement, l'essentiels de ces frais généraux sont supportés par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 694,24 €	11 632,64 €	7 231,57 €	2 685,51 €	32 243,96 €
2020 - Structure	17 045,31 €	7 280,60 €	6 967,78 €	2 372,67 €	33 666,36 €

4.1.1.6 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :

- A l'agence de l'eau (prélèvement, pollution)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

2019 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	83 964,89 €	35 327,14 €	16 910,97 €	136 203,00 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	98 584,11 €	42 713,41 €	18 773,47 €	160 070,99 €

2020 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	466,00 €	180 050,39 €	72 825,04 €	34 743,43 €	288 084,86 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	94 191,92 €	34 688,32 €	17 403,48 €	146 283,72 €

Les redevances encaissées en 2020 ont logiquement baissé par rapport à 2019, dans la mesure où les recettes globales de la vente d'eau ont elle aussi diminuées.

En revanche le montant des redevances reversées à l'Agence de l'Eau a fortement augmenté en 2020. Après deux exercices de facturation, le solde des encaissements / versement est le suivant :

Solde	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Créancier	466,00 €	71 242 €	30 751 €	15 477 €	117 934 €
Débitur					

Ce solde correspond au delta en les recettes des redevances de l'exercice 2018, lorsque les communes étaient compétentes, qui n'a pas été reversé au Syndicat lors de la fusion, mais dont le versement a été réglé par le SET en 2019.

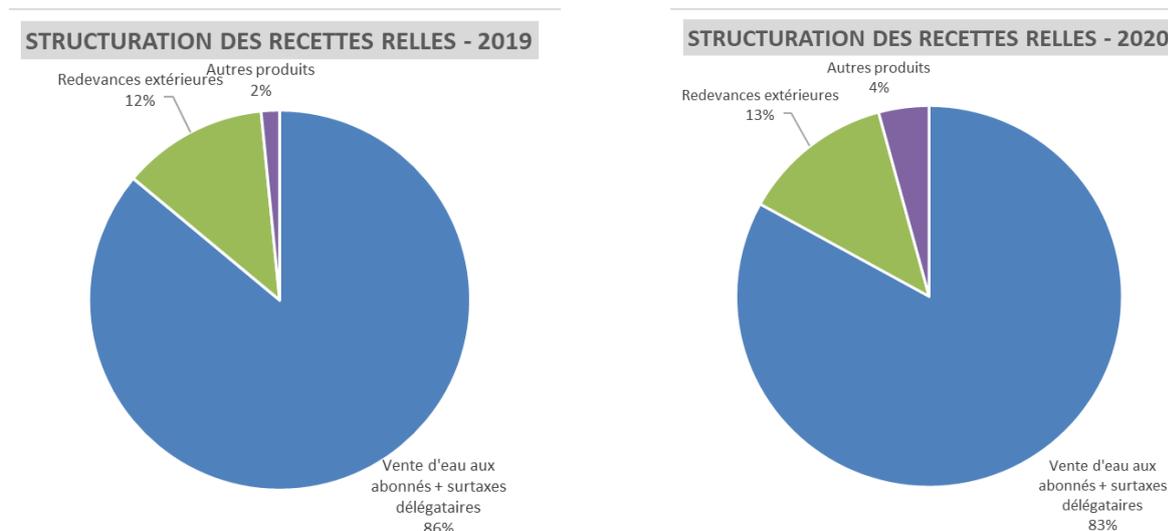
4.1.1.7 Synthèse et comparaison

Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total. En rouge, la proportion de dépenses est plus élevée d'au moins 5% en 2020 qu'en 2019. En vert elle est moins élevée d'au moins 5%. En blanc elle est stable, comprise en -5 et + 5%.

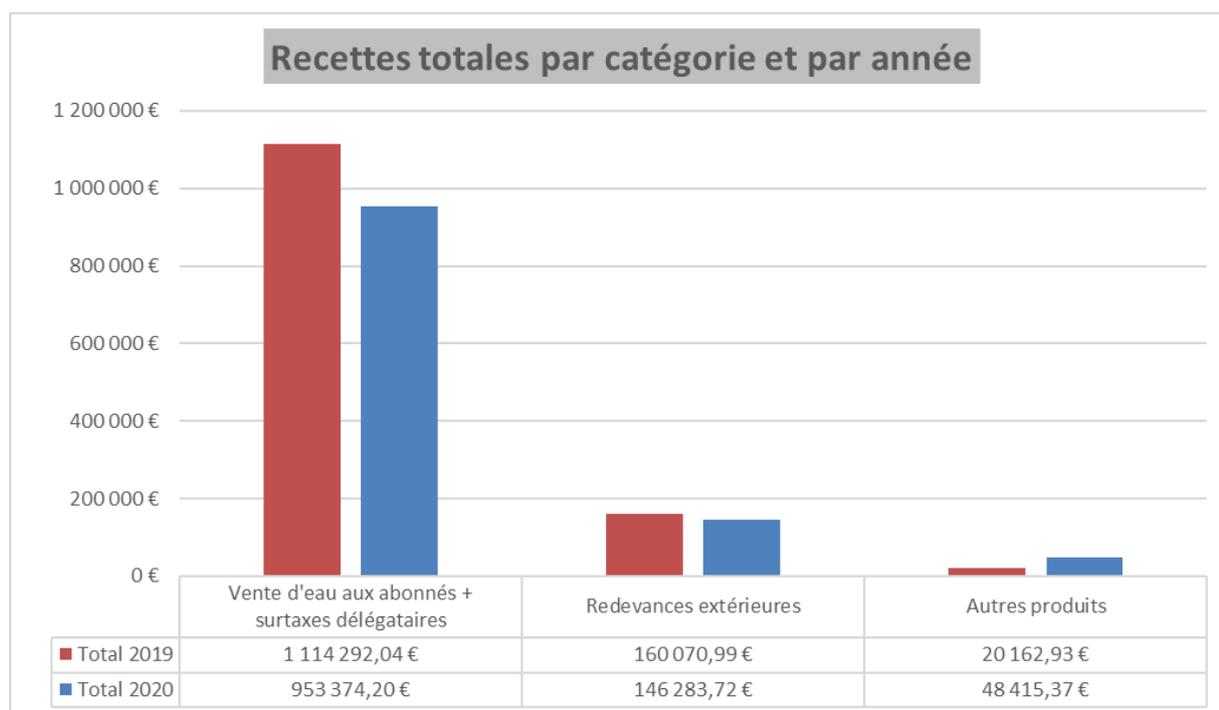
	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	86%	2%	37%	24%	23%	28%
CORRECTIONS DES FACTURES	0%	2%	2%	0%	1%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	1%	59%	27%	30%	42%	42%
DEPENSES FINANCIERES	0%	4%	0%	3%	2%	4%
DEPENSES DE STRUTURE	12%	1%	3%	3%	3%	4%
REDEVANCES REVERSEES	0%	31%	32%	41%	28%	17%
AUTRES	0%	2%	0%	-1%	1%	5%

4.1.2 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



Exercice 2020	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Vente d'eau aux abonnés + surtaxes délégataires	0,00 €	714 136,49 €	241 643,28 €	158 512,27 €	1 114 292,04 €
Redevances extérieures	0,00 €	98 584,11 €	42 713,41 €	18 773,47 €	160 070,99 €
Autres produits	-4 870,00 €	16 069,00 €	8 963,93 €	0,00 €	20 162,93 €



4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

L'exercice 2020 constate une baisse de l'ordre de 15 % des recettes liées à la facturation de l'eau. Toutefois cette baisse est relativement peu marquée pour la vente d'eau à proprement parlé, comprise entre 2 et 13 % ce qui correspond à une variation normale d'un exercice à l'autre (lié au climat notamment).

Il convient toutefois de préciser qu'en 2019 avec la mise en œuvre du transfert entre les communes et le Syndicat, il est probable qu'il y ait eu en fait plus de 12 mois de facturation d'encaissé par le Syndicat, considérant que les derniers index relevés pour les facturations de solde de 2018 l'ont été au courant du dernier trimestre.

En revanche la baisse du reversement des surtaxes impacte fortement les recettes du Syndicat. Ces baisses sur les secteurs 1 et 3, sont nettement supérieures à celles observées pour la vente d'eau.

A noter également, la vente d'eau directe (en régie) est enregistrée en « facturé » à l'abonné, les surtaxes sont reversées pour la fraction réellement encaissée par le délégataire. La réalisation de la vente d'eau, déduction faite des non paiements est donc moins favorable qu'affichée dans le budget.

	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2020 - Vente d'eau	397 516 €	203 013 €	78 475 €	679 005 €
2019 - Vente d'eau	404 925 €	232 643 €	87 735 €	724 903 €
	-2%	-13%	-11%	-6%
2020 - Surtaxe	208 342 €	x	55 546 €	274 369 €
2019 - Surtaxe	309 210 €	x	71 177 €	389 388 €
	-33%		-22%	-30%

5. Les évolutions à venir de la section de fonctionnement 2021–2023

Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2023.

5.1 Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2023, par extension des conclusions faites entre 2019 et 2020.

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement :

- Cible 2023 : 0,94 M€, soit +195 000 € par rapport à 2020
 - o dont +100 k€ lié à l'animation agricole des captages
 - o une provision de + 45 k€ pour 1 ETP supplémentaire et les frais associés
 - o une marge de sécurité de +40 k€ supplémentaires en 2022 et 2023 (20 k€ par an soit environ 2%)

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement :

- Cible 2023 : 1,15 M€, soit + 150 k€ par rapport à 2020
 - o dont +94 k€ lié aux remboursements de l'animation agricole
 - o et 55 k€ liés aux révisions de tarifs par rapport aux volumes estimés
 - o A noter, les recettes mentionnées sont des recettes facturées, pas encaissées. Avec plusieurs exercices de recul, le delta entre facturé / encaissé sera de plus en plus faible.

	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165 €	1 112 000 €	1 104 000 €	1 127 000 €
<i>Dépenses réelles (hors red. AESN)</i>	598 300 €	750 690 €	940 000 €	960 000 €	980 000 €
Dépenses d'ordre					
Amortissements	199 264 €	302 257 €	605 668 €	379 957 €	300 000 €
Autres	30 207 €	52 542 €	0 €	0 €	0 €
Virement de section	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	1 717 668 €	1 483 957 €	1 427 000 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	1 319 005 €	1 275 350 €	1 321 350 €
<i>Recettes réelles (hors red. AESN)</i>	1 153 240 €	1 001 790 €	1 147 005 €	1 109 000 €	1 149 000 €
Recettes d'ordre					
Reprise subventions	77 393 €	86 542 €	159 997 €	109 124 €	90 000 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 881 €	1 092 222 €	663 159 €	189 174 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 496 €	2 571 224 €	2 047 633 €	1 600 524 €

Dans le cadre de cette projection, l'épargne brute devrait être stabilisée aux alentours de 200k€ par an. Le potentiel de financement propre pendant le prochain cycle devrait avoisiner les 600 k€.

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	554 940 €	251 099 €	242 005 €	184 000 €	204 000 €

5.2 Section d'investissement

Les évolutions de la section d'investissement sont présentées dans le chapitre relatif au nouveau programme d'investissement.

5.3 Evolutions des tarifs

La stratégie technique et financière présentée pour ce nouveau cycle d'investissement 2021 – 2023 n'envisage pas de nouvelles hausses de tarifs que celle précédent en vigueur.

6. La structure et l'état de la dette

6.1 Présentation de la dette

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable est la suivante, au 31/12/2019 :

N°	Date	Nominal	Taux nominal	Restant au 31/12/19	Durée	Capital	Intérêts
1502806	24/06/2010	66 458,68 €	2,96	44 948,75 €	2	21 509,93 €	1 967,18 €
1581302	24/03/2011	48 375,32 €	3,66	36 925,57 €	3	11 449,75 €	1 770,54 €
1769492	01/01/2019	8 790,00 €	1,72	6 648,39 €	3	2 141,61 €	151,19 €
7088322	01/01/2019	41 874,00 €	2,10	37 599,44 €	8	4 275,47 €	879,37 €
7105334	01/01/2019	807,00 €	4,04	- €		807,53 €	16,33 €
7108000	11/07/2007	27 300,00 €	0,00	5 460,00 €	3	1 820,00 €	0,00 €
7131955	01/01/2019	2 931,00 €	4,60	- €		2 931,02 €	134,79 €
8697508	25/02/2015	122 271,03 €	1,69	107 873,96 €	7	14 397,07 €	2 078,61 €
8723069	24/03/2016	234 753,39 €	1,55	210 244,96 €	8	24 508,43 €	3 638,68 €
20254202	21/03/2017	99 158,50 €	1,10	89 968,54 €	9	9 189,96 €	1 052,92 €
20287202	01/01/2019	100 000,00 €	1,63	95 730,51 €	19	4 269,49 €	1 647,82 €
20287401	01/01/2019	1 899,72 €	3,70	645,21 €	1	1 254,51 €	53,01 €
20888202	01/01/2019	1 011,28 €	4,50	- €		1 011,28 €	28,60 €
20888203	01/01/2019	25 000,00 €	4,04	23 000,00 €	12	2 000,00 €	989,80 €
3263561	10/01/2008	16 502,78 €	4,27	- €		16 502,78 €	704,63 €
3451910	01/01/2019	5 470,03 €	3,03	2 776,28 €	1	2 693,75 €	135,33 €
3469163	01/01/2019	2 278,00 €	3,70	- €		2 278,46 €	84,29 €
5536282	15/02/2018	329 320,54 €	0,99	301 508,30 €	11	27 812,24 €	3 157,24 €
60244102	06/02/2012	68 094,56 €	3,97	55 659,87 €	4	12 434,69 €	3 098,30 €
9202299	19/02/2013	109 010,66 €	3,42	92 334,71 €	5	16 675,96 €	3 728,16 €
9394948	07/05/2014	96 870,02 €	2,76	78 536,35 €	4	18 333,68 €	2 673,61 €
AN096553	03/03/2009	73 333,30 €	4,06	36 666,63 €	1	36 666,67 €	2 977,33 €
TOTAL		1 481 509,81 €		1 226 527,47 €		234 964,28 €	30 967,73 €

N.B : en marron, les emprunts dont les intérêts sont supportés par le budget principal (le capital est bien sur le budget de l'eau). Il s'agit des emprunts contractés par l'ex SIT, avant fusion.

La structuration de la dette met en évidence l'existence :

- D'une dette de court terme, avec une échéance à 3 ans ou moins (fin avant 2023)
- D'une dette de moyen terme, avec une échéance entre 3 et 10 ans (fin avant 2030)
- D'une dette de long terme, avec une échéance supérieure à 10 ans (fin après 2030)

	CRD 31/12/20
Court terme	134 070,83 €
Moyen terme	672 217,83 €
Long terme	420 238,81 €

6.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

6.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : *Encours total de la dette / Epargne brute annuelle*

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 251 099 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 226 527 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'eau potable est estimée à 4,9 années. Elle était de 2,8 années en 2019.

La dégradation de cet indicateur est liée à la baisse du niveau d'autofinancement.

6.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement, hors redevances, de l'exercice 2019, d'un montant de 1 001 789 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 226 527,47 €, le ratio de surendettement serait de 122%. Il était de 127% en 2019.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifierai un encours de la dette d'environ 1 M€. Ce montant d'encours est minime au regard de l'important patrimoine exploité par le Syndicat et de sa valeur intrinsèque :

- 26 installations de production
- 45 sites de réservoirs
- Environ 400 km de réseaux

La somme de 1 M€ équivaut à une opération de renouvellement d'environ 3 000 ml de réseaux (300 €/ml).

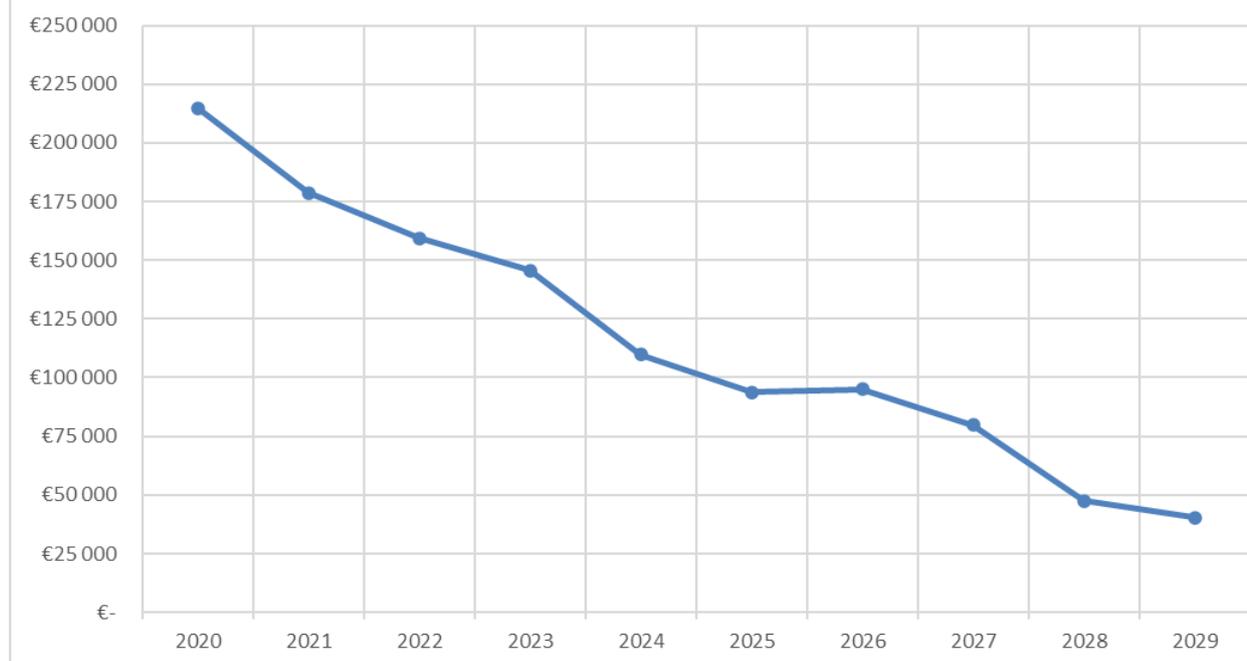
6.2.3 Poids de la dette en 2020

Le remboursement du capital des emprunt a représenté 214 802 € en 2020, tous secteurs confondus. Le secteur 1 est le principal contributeur au remboursement des emprunts, à hauteur de 94% de la somme totale remboursée.

6.2.4 Simulation du remboursement de capitaux

Considérant les durées d'extinction des emprunts, le montant de remboursement des capitaux d'emprunts s'échelonne dans le temps comme suit. Le capital remboursé par le Syndicat sera divisé de moitié tous les 5 ans, avant une extinction quasi complète à l'entrée des années 2030.

ECHELONNEMENT DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL



7. L'état des effectifs

7.1 Etat des effectifs

7.1.1 En interne

7.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2020, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	6	4,8	2,7	2,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	5	2,4	1,5	0,9
TOTAL	11	7,2	4,2 ETP	3,0 ETP

7.1.1.2 Effectifs pourvus

Au 31 décembre 2020, les effectifs budgétaires internes pourvus du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL POURVUS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	5	3,8	2,7	1,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	4	1,4	0,5	0,9
TOTAL	9	5,2	3,2 ETP	2,0 ETP

7.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2020, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
Mise à disposition (MAD)	6	1,1	0,7	0,4
Prestations par convention	1	0,7	0,4	0,3
TOTAL	7	1,8	1,1 ETP	0,7 ETP

7.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 7,0 équivalents temps pleins (5,2 + 1,8) pour fonctionner au quotidien, mais dispose d'une réserve de 2,0 équivalents temps plein à pourvoir.

7.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

7.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	5	5
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	3	1,9
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,3

8. La stratégie d'investissement 2021 - 2023

8.1 Le nouveau programme d'investissement 2021 - 2023

Le nouveau programme d'investissement du Syndicat est le suivant :

Cf. Annexe

8.2 Intégration du programme d'investissement dans le budget

La maquette budgétaire ci-dessous reprend les données du programme d'investissement, tant en dépenses qu'en investissement, ainsi que les projections de fonctionnement.

Avec la souscription d'emprunts de 1,57 M€ entre 2021 et 2023 (50% du montant du programme), on constate que l'excédent global su Syndicat sera positif à hauteur de 118 k€ à fin 2023, permettant donc le financement du programme mais sans marge de sécurité.

	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165 €	1 077 000 €	1 063 750 €	1 086 750 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	598 300 €	750 690 €	905 000 €	925 000 €	945 000 €
Dépenses d'ordre					
Amortissements	199 264 €	302 257 €	605 668 €	379 957 €	300 000 €
Autres	30 207 €	52 542 €	0 €	0 €	0 €
Virement de section	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	1 682 668 €	1 443 707 €	1 386 750 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	1 319 005 €	1 275 350 €	1 321 350 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	1 153 240 €	1 001 790 €	1 147 005 €	1 109 000 €	1 149 000 €
Recettes d'ordre					
Reprise subventions	77 393 €	86 542 €	159 997 €	109 124 €	90 000 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 881 €	1 092 222 €	698 159 €	264 424 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 496 €	2 571 224 €	2 082 633 €	1 675 774 €
BILAN (F)	1 304 881 €	1 146 532 €	888 556,03 €	638 925,97 €	289 023,70 €
EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)	554 940 €	251 099 €	242 005 €	184 000 €	204 000 €
	2019	2020	2021	2022	2023
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	1 142 649 €	432 961 €	1 774 035 €	1 566 695 €	513 656 €
Secteur 1		347 023 €	855 530 €	651 518 €	329 761 €
Secteur 2		28 972 €	275 596 €	255 034 €	91 978 €
Secteur 3		53 482 €	637 910 €	655 144 €	86 917 €
Commun		3 484 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dépenses d'ordre					
Amortissements subventions	77 393 €	86 542 €	159 997 €	109 124 €	90 000 €
Autres	1 181 950 €				
Déficit d'investissement N-1	- €	- €	- €	190 397,06 €	374 502,28 €
TOTAL DEPENSES (I)	2 401 992 €	519 503,00 €	1 934 032,36 €	1 866 216,34 €	978 157,89 €
(RRI) Recettes réelles d'investissement	466 528 €	155 553,00 €	1 125 371,26 €	1 111 757,06 €	507 502,28 €
Secteur 1		90 548,00 €	435 117,30 €	319 000,00 €	76 000,00 €
Secteur 2		24 126,00 €	134 294,00 €	118 360,00 €	35 000,00 €
Secteur 3		40 879,00 €	501 650,00 €	484 000,00 €	22 000,00 €
Dont financement déficit section			54 309,96 €	190 397,06 €	374 502,28 €
Recettes d'ordre					
Amortissements	199 264 €	302 257 €	605 668 €	379 957 €	300 000 €
Autres	1 559 657 €	- €			
Virement de section	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent budget N-1	250 831 €	74 289 €	12 596,04 €	- €	- €
TOTAL RECETTES (I)	2 476 281 €	532 099,04 €	1 743 635,30 €	1 491 714,06 €	807 502,28 €
BILAN (I)	74 289 €	12 596 €	-190 397 €	-374 502 €	-170 656 €
Restes à réaliser	-29 557 €	-66 906 €	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé (I)	44 732 €	-54 310 €	-190 397 €	-374 502 €	-170 656 €
EXCEDENT GLOBAL (F+I)	1 349 613 €	1 092 222 €	698 159 €	264 424 €	118 368 €

8.3 Etat de la dette projetée

Considérant une stratégie d'emprunt à hauteur de 50% du programme d'investissement, le SET devra souscrire pour 1,57 M€ d'emprunts pour financer son programme d'investissement.

Nouveaux emprunts en CRD au 31/12 (non cumulatif)						
	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1			337 717 €	237 000 €	76 000 €	650 717 €
Secteur 2			121 190 €	118 360 €	35 000 €	274 550 €
Secteur 3			313 250 €	314 000 €	22 000 €	649 250 €
TOTAL			772 157 €	669 360 €	133 000 €	1 574 517 €

L'endettement simulé jusque fin 2023 sera le suivant pour chaque secteur :

TOTAL CRD emprunts actuels + nouveaux (inclus les remboursements de capitaux, hors intérêts)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	nr	nr	1 232 580 €	1 285 974 €	1 185 893 €
Secteur 2	nr	nr	130 615 €	237 056 €	259 570 €
Secteur 3	nr	nr	432 626 €	720 701 €	710 779 €
TOTAL	nr	1 226 527 €	1 795 820 €	2 243 731 €	2 156 243 €

La capacité de désendettement de chaque secteur sera la suivante, au regard des remboursements des emprunts actuels et futurs, et du niveau d'épargne brute simulé dans la projection budgétaire (environ 200 k€ annuel) :

Capacité de désendettement					
	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1			6,6	9,1	7,5
Secteur 2			7,7	18,4	18,2
Secteur 3			11,9	26,1	23,2
TOTAL	nr	4,9	7,4	12,2	10,6